

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2026 / 0109

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Pôle Education Enfance/Jeunesse
Service Animation Enfance
Tél : 04.66.56.11.20
Réf : VA/SR/2026.01

Objet : Convention à titre onéreux relative à l'organisation d'ateliers d'initiation « Éveil musical » avec l'association GO TO FIT pour l'ALSH de Lézan les mardi 24, mercredi 25 et vendredi 27 février 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant l'intérêt d'organiser des ateliers d'initiation « éveil musical » pour les enfants fréquentant l'ALSH de Lézan, les mardi 24, mercredi 25 et vendredi 27 février 2026.

Considérant que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante : 22-3-02 services d'animation culturelle, socio culturelle et de loisirs et constitue conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestations en raison de son unité fonctionnelle propre,

Considérant que la prestation souhaitée ne peut être assurée que par l'association GO TO FIT et que cette dernière a produit un devis,

Considérant que la proposition de l'association GO TO FIT est une offre économiquement avantageuse pour assurer ladite prestation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

L'association GO TO FIT représentée par sa présidente, Mme Elodie GAULARD et domiciliée 11 A chemin de La Paillarde – 30350 Lézan est retenue au titre de la présente prestation pour un montant total TTC de 210 € (deux cent dix euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 :

Une convention définissant les modalités de la prestation d'organisation d'ateliers d'initiation « Éveil musical », mardi 24, mercredi 25 et vendredi 27 février 2026, à destination des enfants fréquentant l'ALSH de Lézan sera signée avec l'intervenant.

Une facture sera présentée, par et au nom de l'association GO TO FIT, à l'issue de la prestation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 14 MARS 2026

Le président
Christophe RIVENQ

